

Prilly, mars 2021



Madame, Monsieur,

Depuis janvier 2012 le Secours d'hiver Vaud peut vous faire bénéficier de la prise en charge d'activités créatives pour les enfants (dépose du dossier avant max 12 ans révolus). Dans ce cadre il a été créé un nouveau programme d'encouragement pour enfants défavorisés en Suisse. Il a pour but de permettre des activités de loisirs intégratives et favorables au développement de l'enfant qui, sans cette aide, ne seraient pas possibles par manque de ressources financières.

Cette initiative veut combattre l'isolement social des enfants touchés par la pauvreté. L'activité adaptée à l'enfant doit le renforcer dans sa personnalité et son épanouissement et contribuer à son intégration dans la société.

L'octroi d'un soutien est lié aux conditions suivantes :

Le groupe-cible est composé d'enfants de familles dont les ressources financières, preuves à l'appui, ne permettent pas de promotion extrascolaire.

Une importance primordiale revient à l'enquête préalable, qui sera effectuée par le SHVaud et transmis avec un préavis positif au comité qui s'occupe de cette action.

La base de calcul est conforme aux normes CSIAS.

- Seules les antennes du Secours d'hiver accepteront et traiteront les demandes. Il est essentiel d'établir qu'aucune autre institution ne pourrait ou ne devrait financer ce soutien.
- En règle générale, la promotion commence à l'école primaire. Le programme d'encouragement doit être dans la mesure du possible équilibré à l'échelle de la Suisse toute entière.
- Le programme prendra par exemple en charge les coûts de camps de vacances pour enfants ou camps de sport, des cotisations de membre d'associations ou le prix de cours ou de leçons. Il soutiendra également l'achat de moyens auxiliaires nécessaires.

- **Une seule activité loisirs sera soutenue par enfant (demande doit être effectuée au plus tard avant 12 ans). Le but est d'apporter une aide de plusieurs années pour soutenir durablement le développement du /de la bénéficiaire.**
- Une propre prestation est requise de la part des familles. Elle peut consister en une contribution financière ou un engagement personnel.

Il est procédé chaque année à un examen des effets obtenus, avec clarification de l'opportunité de poursuivre le soutien. Le but déclaré de ce soutien est l'intégration sociale et un effet positif sur la personnalité.

Vous trouverez sous ce pli, un formulaire qu'il est possible de photocopier pour effectuer une demande.

Documents à fournir lors de la demande :

Lettre manuscrite ou un dessin de l'enfant

Formulaire rempli et signé

Copies revenus, loyer, taxation impôts, facture annuelle et bv originaux du sport, budget prévu pour l'année scolaire pour le sport, activité créatrice etc (camps, tournois, cotisation etc) et lettre explicative des parents de leur situation.

En espérant que des enfants du Canton de Vaud puissent bénéficier de cette formidable opportunité, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleurs messages.

Véronique **Hurni**
Secrétaire Générale **SHVaud**